

INTENTION DE GREVE, COMMENT FAIRE ?



01

JE VERIFIE LE DELAI D'ENVOI

Grève le lundi >> jusqu'à jeudi minuit

Grève le mardi >> jusqu'à samedi minuit

Grève le mercredi >> jusqu'à dimanche minuit

Grève le jeudi >> jusqu'à lundi minuit

Grève le vendredi >> jusqu'à mardi minuit

02

ET LES PARENTS ?

Informez-les qu'il n'y aura pas classe via le cahier de correspondance ou l'ENT.

Pour la raison, c'est sous pli cacheté/agrafé ou à la sortie de l'école.

03

QUEL DOCUMENT ENVOYER ? COMMENT ?

Envoyer votre intention :

- Soit par courrier électronique à greves65@ac-toulouse.fr
- Soit par voie postale à 13, rue Georges Magnoac BP 11630 65016 TARBES Cedex

04

J'AI CHANGE D'AVIS ! PUIS-JE REVENIR SUR MON INTENTION ?

OUI ! La déclaration d'intention est confidentielle et n'a de valeur que pour la mise en place du SMA. L'état des grévistes réels se fait plus tard.